

Synthèse des réunions organisées par les membres de la DCTD avec des élus locaux de leur circonscription

Nom du Député Organisateur	M. Charles de COURSON
Circonscription	5 ^{ème} circonscription de la Marne
Date et lieu de la réunion	25 février 2019 à Saint-Memmie (51)
Nombre de participants	29 personnes
Éventuellement, observations sur le déroulement de la réunion	Cette réunion est organisée par le biais de l'association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne qui a, à la demande de Charles de COURSON, convoqué un CA exceptionnel avec les élus pour ce débat. Réunion de 2 heures sous la forme d'un débat.

Propos introductif du Président de l'AMM, M. Franck LEROY :

Bref rappel des temps impartis par la DCTD pour la synthèse de cette réunion et sur le but de ces échanges. Le choix a été d'organiser une réunion exceptionnelle pour l'AMM.

Propos introductif de Charles de COURSON :

Retour sur la mise en place de la DCTD : L'AN n'avait pas de délégation avant 2017. Lecture de la lettre de « mission » de la DCTD sur l'objet de la réunion et l'organisation de celle-ci.

Il a été décidé de réunir le CA de l'AMM parce que les profils d'élus sont très divers, et représentent surtout toutes les strates de collectivités.

N°	Difficulté identifiée	Proposition de modification formulée	Éventuellement disposition(s) concernée(s)	Commentaires
1	<p>Les élus des petites communes ont déjà des difficultés pour constituer des listes complètes pour les élections et redoutent la situation en 2020. Par exemple, difficultés pour trouver le nombre de conseillers prévus par les textes, qui s'avère très élevé pour les très petites communes (110 hab). <i>Franck Leroy</i></p>	<p><i>A priori</i> plutôt une très forte majorité d'élus pour la réduction du nombre de conseillers municipaux (mais pas l'unanimité).</p> <p>Toutefois, vigilance sur le fonctionnement à nombre réduit et sur la réduction de la représentativité au sein des communes, qui demeure la collectivité de confiance d'après les sondages.</p>	<p>Nombre de conseillers municipaux (seuils à revoir)</p>	<p><i>Charles de Courson</i> : dans les 57 communes des 113 communes de l'arrondissement de Vitry-le-François, le nombre de candidats était inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir.</p> <p><i>Sacha Hewak</i> : pour les concitoyens, la strate de confiance se situe au niveau de la commune. Si on avait « moins » de communes il y aurait une érosion dans les CM, moins d'intérêt. Il faudrait laisser la possibilité aux individus qui le souhaitent de s'exprimer dans leur commune. Ne pas mettre moins de représentativité au risque d'avoir l'effet inverse.</p>
2	<p>Question de la parité au sein de ces petites communes. La parité est obligatoire dès 1000 habitants. Certains envisagent de fixer une obligation sans seuil mais est-ce que ça a du sens dans une petite commune ? Comment dans ce cas mettre en œuvre la parité ? Les femmes conseillères municipales dans les petits villages : c'est déjà très difficile à trouver, souvent davantage d'hommes. <i>Gérard Amon</i></p>	<p>Ne pas descendre les seuils pour la parité au sein des conseils municipaux.</p>	<p>Règles de parité</p>	<p><i>Gilles Dulion</i> : Soulève une autre difficulté qui est la règle du +1 au niveau du bureau. C'est déjà difficile de trouver des conseillers municipaux. Le +1 c'est-à-dire s'il y a 5 adjoints, il faut 3+2. Etre adjoint nécessite une disponibilité accrue qu'il est souvent difficile d'obtenir pour nos collègues femmes, donc c'est plus difficile d'avoir la parité au niveau du bureau.</p>
3	<p>Le véritable problème est la loi NOTRe et la mise en place de grands ensembles par cette loi. S'y ajoutent des élus locaux dans les grands ensembles qui ne savent pas toujours clairement quel est leur rôle.</p> <p>Si on réduit le nombre de conseillers municipaux on va encore vers le renforcement des grands ensembles. Tout le monde pense que les intercommunalités XXL présentent de graves défauts pour les petites communes. <i>Dominique Lévêque</i></p>	<p>Faire des ensembles à taille plus humaine, ne pas faire disparaître complètement de la carte les petites communes</p>	<p>Nombre de conseillers municipaux / Fusion des intercommunalités, des communes</p>	<p>Il est trop tard pour revenir en arrière. Mais il faudrait mieux associer les Maires à la préparation des décisions de l'Intercommunalité.</p>

4	<p>Sur la composition des intercommunalités : la marge de manœuvre est très faible. Au niveau de la représentativité, les petites communes ont l'impression de ne plus servir à rien.</p> <p>Seuil minimal demandé : on n'a pas suffisamment pris en compte la densité du territoire, les intercommunalités sont très vastes. <i>Sacha Hewak</i></p>	<p>Sans remettre en cause la loi NOTRe : il faudrait revoir la possibilité d'abaisser le seuil pour la fusion des intercommunalités.</p>	<p>Seuil de fusion des intercommunalités</p>	<p><i>Sacha Hewak</i> : La création d'une grande intercommunalité n'a pas permis un fonctionnement plus optimal, ni d'économies puisque des recrutements ont été nécessaires.</p> <p><i>Nicolas Lerouge</i> : il n'aurait pas fallu faire de « mariage forcé » entre les intercommunalités.</p>
5	<p>Il aurait fallu laisser aux intercommunalités la possibilité de passer des accords entre intercommunalités pour les transferts de compétences et les services. Tout est dans la différence entre laisser le choix aux élus ou leur imposer des compétences. <i>René Schuller</i></p>	<p>Aller vers davantage de souplesse dans les transferts de compétences et plus de libertés pour la définition de ces compétences.</p> <p>Il faudrait par exemple renégocier les seuils selon lesquels il est obligatoire de transférer une compétence.</p>	<p>Transfert des compétences</p>	<p><i>Dominique Lévêque</i> : la vraie question : est-ce que les représentants de l'État comprennent qu'on a besoin de plus de souplesse et qu'il faut faire confiance aux élus de terrain qui savent et ont de l'expérience.</p> <p><i>Franck Leroy</i> : Il faudrait plus de souplesse dans les normes également et interpréter davantage les situations locales mais ça n'est pas la tradition française.</p>
6	<p>Sur les compétences transférées : le développement économique est une compétence centrale, il est parfois redonné au centre-bourg. <i>Sacha Hewak</i></p>	<p>/</p>	<p>/</p>	<p><i>Yolande Arts</i> : L'intérêt communautaire est la ligne de partage d'une compétence entre communes et intercommunalité.</p> <p>Réinstaurer la possibilité de définir un intérêt communautaire pour chaque compétence dans chacune des catégories : obligatoires, optionnelles, facultatives serait sans doute le meilleur moyen d'assouplir l'application des compétences en tenant compte du contexte local.</p> <p><i>Chantal Choubat</i> : Effectivement, avec l'intérêt communautaire on a toutes les clés en main</p> <p><i>Franck Leroy</i> : à Épernay, le partage de la compétence et donc du budget est bénéfique</p>

				pour le bassin de vie, et les entrepreneurs viennent de ce bassin.
7	<p>Une précision est demandée sur la souplesse dans les seuils. Dans ce cas est-ce que ça signifie que certains vont pouvoir s'en aller d'une communauté de communes ? <i>Françoise Férat</i></p>	<p>Ne pas permettre de revenir en arrière (pas à l'unanimité mais pour la grande majorité des présents).</p>	<p>Conditions de retrait ou de changement de rattachement</p>	<p><i>Isabelle Pestre</i> : il faudrait pouvoir se retirer d'une intercommunalité pour aller vers une autre lorsqu'elle est en limite et à proximité.</p> <p><i>Patrice Barrier</i> : il faut arrêter de changer tout le temps car on s'y perd. Et plus personne n'a confiance. Au Grand Reims : 143 communes c'est compliqué, certes, mais maintenant ça commence à tourner et à fonctionner. Par contre si on revient en arrière ce serait une catastrophe. Besoin de stabilité.</p> <p><i>Yves Détraigne</i> : Il faut adapter la gouvernance ?</p> <p><i>Charles de Courson</i> : le législateur a peur du chantage au divorce.</p> <p><i>Luc Bdzak</i> : pas du tout d'accord non plus pour changer et revenir sur ce qui a été fait. Il y a certes un temps d'adaptation, c'est encore tout jeune.</p> <p><i>Gilles Dulion</i> : Les différences au sein de grandes intercommunalités font parfois « grincer des dents », comme par exemple au sein de la CA d'Épernay entre les agriculteurs et les viticulteurs.</p>
8	<p>Dans une grande communauté urbaine le transfert de compétences est très important. On en parle en CU, puis on redescend lors du conseil municipal.</p> <p>Un des problèmes est le transfert obligatoire des voiries à la CU. Les gens pouvaient avant apporter des</p>	<p>Éclairer la question de la territorialisation au niveau de la loi</p>	/	<p><i>Charles de Courson</i> : géométrie variable en matière de compétences : est-ce contraire à la loi que d'avoir une territorialisation de la compétence ?</p> <p><i>Yolande Arts</i> : il y avait 2 ans pour harmoniser les intérêts communautaires pour les</p>

	solutions et avoir une réactivité très importante. Maintenant il faut des transferts, des navettes.			communautés fusionnées. Durant cette transition, il y a eu territorialisation. Est-ce désormais légal de maintenir le transfert de compétences sur seulement certains territoires d'une même intercommunalité ? <i>Charles de Courson</i> : certains ont calculé et chiffré les transferts pour ne pas avoir de rupture d'égalité devant l'impôt. Globalement c'est un point qui mériterait éclaircissement de savoir si c'est légal ou pas. Même niveau de fiscalité ? SI on en tient compte dans les transferts par exemple ?
9	Quand une communauté à fiscalité additionnelle n'a pas fixé ses abattements sur la TH intercommunale, les taux communaux s'appliquent pour l'imposition intercommunale. C'est la double peine pour le contribuable. <i>Yolande Arts</i>	Harmoniser les abattements intercommunaux de TH sur un même territoire ?	/	<i>Charles de Courson</i> : sur les abattements c'est une compétence communale et pas prévu dans les textes, donc pas d'harmonisation. En revanche, l'intercommunalité à fiscalité additionnelle devrait obligatoirement délibérer pour sa part d'imposition TH afin de fixer ses propres abattements intercommunaux sur l'intégralité de son territoire
10	Sur le territoire du Grand Reims, il y a toute sorte de communes, plus ou moins grandes mais le petit village est parfois davantage représenté par 1 personne que la ville de Reims. Il faut que les communautés de communes aient du sens par rapport au territoire. <i>Yves Détraigne</i>	Introduire davantage de représentativité en fonction des écarts de densité ?	/	/
11	Sur l'obligation de la conférence des maires ? Dans certaines intercommunalités, il y a des tensions et c'est un moyen de réduire la pression.	Ne pas la rendre obligatoire mais mettre en place un droit de saisine par une minorité d'élus (25 % par exemple), faire de la concertation.	/	<i>Sacha Hewak</i> : Pour éviter les conflits le rôle du Maire est de garder une partie de son conseil municipal pour expliquer ce qu'il fait en commission communautaire. C'est de la pédagogie, mais ne pas nécessairement rendre obligatoire la conférence des Maires. <i>Franck Leroy</i> : au niveau de la CA d'Epernay,

				<p>tous les Maires sont membres du bureau de droit, ce sont les réunions les plus intéressantes car au bureau ça se passe bien, les conseils communautaires se vident d'ailleurs un peu d'intérêt car tout est vu en bureau.</p> <p><i>Gilles Dulion</i> : il faut d'abord motiver les conseillers à aller en commission, car ils n'y vont pas. Il peut y avoir des conseillers municipaux non conseillers communautaires en commission.</p>
1 2	<p>Sur les finances, il y a un effet tunnel, suite à une disposition de la loi de finances, qui ne permet plus d'avoir de DGF majorée mais qui maintient pendant 10 ans le niveau de DGF. <i>Nicolas Lerouge</i></p>	Supprimer l'effet tunnel ?	/	<p><i>René Schuller</i> : ne pas avoir de dotation de l'État « négative ». Sinon cela revient à lever des impôts pour les reverser à la L'État.</p> <p><i>Charles de Courson</i> : s'il y avait un recours constitutionnel, pas sûr que cette situation serait validée.</p>
1 3	<p>Sur les finances communautaires ? Homogénéité des bases. Révision des bases.</p>	/	/	<p><i>Charles de Courson</i> : Sur la révision des bases : quand les élus voient ce que ça donne, plus de prudence.</p> <p>Est-ce qu'il faudrait donner cette possibilité au niveau intercommunal pour ceux qui le souhaitent. Faire une expérimentation ?</p> <p>Argument contre : comment calculer les potentiels fiscaux de l'ensemble des intercommunalités puisqu'ils ne seraient plus apparemment homogènes.</p> <p>Idée refusée jusqu'à présent.</p> <p>Bases révisées 92-93 n'ont jamais été appliquées.</p>

1 4	En matière de dotations de l'État, il n'y a aucune vision sur plusieurs années, car les dotations augmentent puis baissent et ne sont jamais stables. Les communes sont incapables d'avoir une vision pluriannuelle et de savoir ainsi quelles seront les tendances sur 5 années par exemple. <i>Patrice Barrier</i>	Avoir une vision pluriannuelle des dotations de l'Etat	/	<i>Dominique Lévêque</i> : En matière de DGF, si des annonces affirment qu'elle est maintenue, il faudrait qu'elle le soit vraiment pour toutes les communes, car en fait certaines communes vont voir leur DGF baisser.
1 5	Sur l'autonomie fiscale ? Amendement de la délégation sur le Projet de loi de révision constitutionnelle a été battu de quelques voix. Sur la suppression de la TH : Mme Gourault a confirmé qu'ils travaillaient sur le transfert du foncier bâti du Département vers le bloc communal. <i>Charles de Courson</i>	Si la TH disparaît il est indispensable de créer des éléments de régulation entre les ménages et les entreprises (anciennement liaisons intertaux) Lisibilité, stabilité des règles, des normes, pérennité	/	<i>Charles de Courson</i> : l'essentiel des liaisons intertaux sont fondées sur la TH, si vous augmentez les entreprises alors il faut augmenter les ménages, ça responsabilisait. A partir du moment où on a plus de TH comment on régule les liaisons ? La patronat est inquiet de la suppression de la TH, conscients que quand il n'y a plus de TH l'équilibre ménage et entreprises peut être complètement déstabilisé. On ne sait d'ailleurs pas ce qu'il adviendra des 20 % de ménages aux revenus les plus élevés (suppression sur les 3 dernières années). Quid des résidences secondaires ? Dans la Marne que 3 %, mais à Giffaumont 55 % par exemple. Comment tenir sur cette idée de maintenir la TH sur les résidences secondaires. Pas toujours des résidences de personnes très aisées d'après les statistiques.
1 6	Quid de la clause générale de compétence aux communes ? Quid des compétences partagées ? culture, sport, tourisme, éducation populaire qui peuvent être gérées par région, département, interco, commune ?	Ne pas toucher à la clause générale de compétence. Maintenir la possibilité à toutes collectivités d'intervenir sur 4 compétences partagées	/	Sur la délégation de compétences : c'est un contrat et il faut rendre des comptes, selon ce qui est déterminé conjointement. <i>Yolande Arts</i> : Bien distinguer le transfert de compétences du mode de gestion (délégation, concession, affermage, régie ...) de la compétence. Le tourisme est une compétence partagée.

				C'est un modèle à prendre en exemple pour le reste des compétences. Par ailleurs, est-ce au législateur à initier certains transferts de compétences ou aux élus à conserver l'initiative en maintenant l'architecture actuelle (obligatoires, optionnelles, facultatives) ?
1 7	Le transfert de la compétence économique à la région est plutôt efficient mais le département n'a plus autant de proximité sur l'aspect commercial dans le monde rural : artisanat. Et ne pourront pas être traités par la région. Il faudrait plus de souplesse. <i>Christian Bruyen</i>	Plus de souplesse et de proximité	/	Le Président Macron a indiqué être ouvert à ce type de propositions.
1 8	Sur la voirie : plutôt transmettre tout au département, notamment les routes nationales qui sont mal entretenues. La Région Grand Est est intéressée par le réseau des routes nationales. Le département aussi était prêt mais sous réserve de moyens alloués.	Transférer la voirie nationale aux Régions ou aux Départements	/	Dans la déclaration gouvernementale concernant l'Alsace : tout sera au délégué au futur département. L'État transférera les moyens mais tels qu'ils sont. Les crédits d'investissement sont très faibles. Il faut une loi pour faire cela, mais si l'Alsace l'a, d'autres vont le demander. Encore faut-il donner la possibilité aux CT de mettre en œuvre la taxe sur les poids lourds et assumer la popularité ou non de cette mesure.
1 9	Sur le SRADDT il faudrait laisser plus de marges de manœuvre aux intercommunalités. Souvent les projets proposés ne rentrent pas dans le cadre défini. Les intercommunalités devraient avoir cette enveloppe. <i>Sacha Hewak</i>	Donner plus de compétences aux intercommunalités dans l'aménagement du territoire	/	/
2 0	Sur les programmes européens et le programme LEADER : il reste beaucoup de fonds et on va chercher des dossiers. Les dossiers européens sont une vraie « galère » pour les élus.	Définir un délai raisonnable et contraignant. Que ce soit pour l'État ou pour l'Europe.	/	<i>Charles de Courson</i> : il a fallu 18 mois à compter de la fin des travaux au Syndicat du Der pour obtenir les subventions européennes. <i>Franck Leroy</i> : Pascal Perrot évoquait le délai de paiement des services de l'État pour le versement des subventions (parfois 3 ans pour le versement). <i>René Schuller</i> : sur la dématérialisation : il faut avoir les moyens de le faire, pas toujours

				simple.
2 1	Question de la déconcentration : on devrait avoir plus de dossiers à traiter localement, plutôt que d'aller à Paris dans les ministères.	Avoir une nouvelle phase de déconcentration qui simplifierait le travail des élus sur place ?	/	<i>Charles de Courson</i> : CRSD : 70 millions qu'on n'arrive pas à consommer, ce serait plus simple de déléguer aux préfets. Signature du ministre ou des ministres prend trop de temps..

Clôture de la séance à 13h59.